

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°71/2020

L'an **deux mil vingt**, le 03 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Procurations : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

**Objet : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – PROJET PEDAGOGIQUE
D'ETABLISSEMENT 2020-2026.**

Exposé du Maire

L'école de musique comprend actuellement un directeur et dix professeurs. Elle accueille à ce jour 194 élèves qui ont accès aux disciplines suivantes :

- Cours d'instruments et éveil musical.
- Ateliers et orchestres.
- Musiques électroniques assistées par ordinateur.
- Cours théoriques.
- Pôle cinéma et audiovisuel
- Studio d'enregistrement (matériel).

L'école qui est diplômante, intervient également en milieu scolaire Elle est dotée d'un budget annuel de 350000 €uros (réalisé en 2019-2020), dont les principales dépenses sont les suivantes :

- Salaires 313 000 €.
- Achat de matériel 14 000 €.

Les recettes sont constituées par les inscriptions des élèves (85 000 €.), la subvention du Département de l'Isère (7 000 €.) ; ce qui laisse une participation de la commune à hauteur de 254.000 Euros.

Le projet pédagogique pour les années 2020 à 2026 s'inscrit dans la poursuite d'offrir une formation la plus complète possible aux élèves qui s'inscrivent à l'école, avec deux cursus possibles (diplômant ou libre).

Plusieurs nouveautés sont prévues dans ce projet et notamment :

- Augmentation du nombre d'ateliers.
- Accompagnement de groupes amateurs et d'artistes individuels.
- Création d'un véritable studio d'enregistrement.
- Développement des partenariats scolaires et autres.
- Interventions d'artistes extérieurs.

Au vu de l'ensemble de ces informations, je vous propose de valider ce projet pédagogique pour la période 2020 à 2026, étant précisé que toutes les actions contenues dans celui-ci ne seront mises en place que si elles s'inscrivent en terme de coût, dans le budget annuel définit par la Municipalité.

Par ailleurs et afin d'améliorer encore le budget communal affecté à l'école de musique, la question de l'accueil des élèves dont la Commune de résidence dispose déjà d'une école de musique avec des compétences égales sur son territoire sera étudiée par la Municipalité.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Donne un avis favorable au Projet Pédagogique d'Etablissement de l'Ecole Municipale de Musique, établi pour la période 2020 à 2026.

☞ Précise que toutes les actions contenues dans ce projet ne seront mise en œuvre que si elles s'inscrivent en terme de coût, dans le budget annuel définit par la Municipalité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 04 décembre 2020
Le Maire,

